

## ASSEMBLEE GENERALE 27-29 MARS 1996 MORELIA (MEXIQUE)

### L'INFORMATION NECESSAIRE A LA PRISE DES DECISIONS

#### RECOMMANDATIONS

Le 28 Mars 1996, les représentants des administrations chargées de la gestion de l'eau, des organismes de bassin existants ou en cours de création de 40 Pays ainsi que des institutions de coopération internationales intéressées, réunis à Morelia (Mexique) dans le cadre de l'Assemblée Générale du Réseau International des Organismes de Bassin ont échangé leurs expériences et réfléchi ensemble aux meilleurs moyens de disposer de "L'information nécessaire à la prise des décisions" dans le secteur de l'eau.

Afin de tendre à une gestion globale des ressources en eau, notamment à l'échelle des bassins versants, ils ont particulièrement insisté sur l'importance primordiale pour les décideurs (directeurs des Organismes de Bassin et des Administrations, membres des Comités de Bassin, représentants des Pouvoirs Locaux, des usagers et du milieu associatif) de pouvoir disposer à tous les niveaux pertinents d'informations fiables, complètes et représentatives à la fois sur :

- \* l'état des ressources en eau de surface et souterraines, tant en quantité qu'en qualité, et des évolutions saisonnières et interannuelles,
- \* la situation des biotopes et milieux aquatiques et leurs degrés de sensibilité,
- \* les usages de l'eau (prélèvements), et notamment l'adduction d'eau potable pour les habitants, et les sources de pollution (rejets) aussi bien localisées que diffuses,
- \* les risques d'occurrence de phénomènes extrêmes, tels que les inondations ou les sécheresses, ainsi que des pollutions accidentelles.

Ils ont constaté que cette information est souvent dispersée, hétérogène, incomplète ... et qu'elle n'est pas toujours comparable, ni adaptée aux besoins nécessaires aux prises objectives de décisions et que souvent plusieurs organismes publics, parapublics ou même privés, peuvent en disposer, sans qu'il existe des moyens suffisants d'échanges, de mise en commun, d'harmonisation et de synthèse et de capitalisation de cette information entre eux.

Les participants recommandent que, dans chaque situation et en tenant compte de toutes les spécificités nationales et locales, un soin tout particulier soit consacré à la réflexion sur l'organisation de la maîtrise d'ouvrage des réseaux de mesures et des banques de données, le financement ainsi que le rôle souhaitable des institutions spécifiques de bassin par rapport aux éventuels autres intervenants.

Il est systématiquement indispensable de s'interroger sur :

- \* la nature (paramètres, indices intégrateurs, fréquence, représentativité, normalisation) des informations utiles,
- \* les moyens de collecte, de mesure et d'analyse, ainsi que du contrôle de la qualité des données produites, de leur transmission (éventuellement en temps réel s'il y a nécessité de prévenir des risques majeurs), et de leur conservation,
- \* les formes sous lesquelles les informations doivent être mises à la disposition des décideurs (banques de données, rapports, cartes, diagrammes, ...) ou des techniciens et scientifiques,
- \* les moyens de diffusion et de dissémination (télématique, publications, vulgarisation ...

Il s'agit bien de concevoir et exploiter de véritables "systèmes" complets d'évaluation, de la ressource et des usages, notamment de la qualité, organisés pour constituer des observatoires globaux.

La définition précise du rôle de chaque intervenant ainsi que la question des financements et de leur permanence est primordiale.

La mobilisation de ces informations nécessite en effet une organisation et cohérente de réseaux de mesures, des laboratoires d'analyse, de la transmission des données, de leur vérification et de leur contrôle, de la gestion des banques de données, de leur mode d'accès et de leurs "produits", ce qui suppose des moyens permanents, dont il faut

s'assurer de l'optimisation, afin de disposer, pour le moindre coût public, de toutes les informations nécessaires, tout en sachant se limiter à celles qui sont vraiment utiles. Il faut se rappeler, en particulier, que si les frais d'investissement sont élevés pour disposer d'une information appropriée (stations, laboratoires, télétransmission, informatique ...), la qualification des spécialistes qui interviennent (formation) et les frais de fonctionnement et d'exploitation sont, de très loin et sur le moyen et long terme, les postes de dépenses les plus importants et récurrents et qu'il n'est pas raisonnable d'investir sans s'être assuré des moyens de faire fonctionner les systèmes de façon optimale et continue dans la durée, ce qui suppose des ressources financières appropriées et surtout pérennes.

Il est important d'éviter une sophistication abusive privilégiant l'utilisation de technologies de pointe souvent au détriment d'une réelle réflexion sur l'organisation concrète et du recours à des solutions simples qui sont le plus souvent très efficaces. Les systèmes d'information ne fonctionnent que s'il y a des hommes compétents qui en sont responsables; les liaisons satellites, les modèles, les analyseurs automatiques, etc... ne sont là que pour faciliter la tâche des services, non pour s'y substituer. Les solutions ne passent jamais par l'utilisation de gadgets technologiques.

En outre, l'information pour être utile, ne doit pas rester sous forme de données brutes, mais doit être restituée sous une forme compréhensible et utilisable par les différentes catégories d'utilisateurs.

Elle doit être organisée en fonction des besoins, qu'il s'agisse de l'étude de "livres blancs", de schémas directeurs de gestion et d'aménagement des eaux, de programmes d'intervention, de simulations budgétaires ou d'assiettes de redevances, de la délivrance des autorisations administratives ou d'études des projets, de régulation des ouvrages, d'alerte ou bien encore de l'évaluation des résultats des politiques mises en oeuvre et du suivi de l'évolution de l'état des milieux, enfin de l'information du public ou de vulgarisation ...

Elle doit, en outre, pour être utilisable, être rendue disponible sous les formes les mieux appropriées.

Si l'on peut considérer que d'une façon générale, il appartient aux Pouvoirs Publics d'assurer la maîtrise d'ouvrages des réseaux de mesure, et des systèmes d'information associés et que, dès lors, leur accès doit être libre et gratuit pour les différents usagers, par contre, compte tenu des coûts supplémentaires de mise en forme et de diffusion, il ne serait pas anormal que les informations élaborées soient rendues payantes.

Il faut aussi définir des standards communs permettant de réunir de façon globale des informations comparables produites par les différents intervenants, pour pouvoir organiser de véritables observatoires au niveau des bassins nationaux ou transfrontaliers et aussi de permettre de centraliser l'information de synthèse nécessaire à la définition des politiques gouvernementales.

Les systèmes d'information sur les fleuves et aquifères partagés gagneraient à être conçus de façon cohérente et globale à l'échelle du bassin versant dans son ensemble dans le cadre d'accords entre les pays riverains.

\*

**En conclusion**, les participants à l'Assemblée Générale du RIOB de Morelia recommandent aux Pouvoirs Publics concernés et aux organisations de coopération bi et multilatérales qui soutiennent des projets en rapport avec la gestion et l'utilisation des ressources en eaux :

- de considérer la mise en place de systèmes complets d'information, correspondant aux spécifications ci-dessus, comme une obligation préalable,
- de bien préciser qu'elles sont les institutions responsables de l'organisation et de l'exploitation permanente de tels systèmes,
- de garantir non seulement des moyens suffisants pour les investissements correspondants, mais encore, et de façon impérative, les mécanismes financiers permettant d'assurer leur fonctionnement continu sur le long terme,
- de favoriser l'émergence dans ce domaine de moyens et de compétences d'ingénierie spécifique,
- de soutenir les travaux visant à la définition de standards et de nomenclatures

communes pour l'administration des données afin de permettre des échanges, des comparaisons et des synthèses d'information entre partenaires à tous les niveaux pertinents d'observation.

- de promouvoir la création d'observatoires des ressources en eau et de leurs usages au niveau de chaque bassin, qu'ils soient nationaux ou transfrontaliers, et l'organisation de systèmes nationaux d'information, cohérents avec ces observatoires de bassin.